

DISCOURS PRONONCÉ PAR MONSIEUR ROY JENKINS, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, A L'INAUGURATION DE LA FOIRE INTERNATIONALE
DE KHARTOUM

KHARTOUM, Jeudi le 19 janvier 1978

Monsieur le Président,

Je vous suis très reconnaissant de m'avoir invité à me rendre en visite officielle au Soudan. C'est ma première visite en Afrique en tant que Président de la Commission des Communautés Européennes et le fait que cette visite ait lieu au Soudan revêt davantage qu'une valeur symbolique. Le Soudan joue un rôle important en tant que point de convergence entre le monde arabe et les pays d'Afrique. De plus, cette année revêtira une importance historique pour le Soudan. Au mois de mars, vous assurerez la présidence de la Ligue Arabe. A partir du mois de juillet, vous présiderez l'Organisation de l'Unité Africaine. De ce fait, à l'importance géographique et politique que revêt le Soudan viennent s'ajouter de nouvelles responsabilités qui vous permettront d'exercer une influence décisive sur la stabilité politique en Afrique. En ce qui concerne les relations avec les Communautés Européennes, votre pays sera appelé à jouer un rôle important dans les négociations qui auront lieu au cours du second semestre de 1978 en vue du renouvellement de la Convention de Lomé.

C'est avec fierté et confiance que je regarde la coopération fructueuse qui s'est développée entre le Soudan et la Communauté. Le Soudan, le plus grand pays d'Afrique, achemine environ la moitié de ses exportations vers la Communauté. En effet, la Communauté est de loin le plus grand partenaire commercial du Soudan. Elle représente plus de 50% de ses importations en provenance de l'étranger. Les relations commerciales de la Communauté européenne avec le Soudan en particulier, ainsi qu'avec le monde arabe en général, s'accroissent sans cesse.

Le Soudan qui est un de nos partenaires de la Convention de Lomé maintient des contacts étroits avec la Commission et la Banque Européenne d'Investissement. En vue de répondre aux objectifs et priorités du Gouvernement Soudanais, un certain nombre de projets ont été définis et mis en oeuvre. Ces travaux avancent bon train. De notre côté, dans la Communauté, nous comprenons vos ambitions et partageons votre foi dans le potentiel de coopération qui peut réunir, sous forme de projets directement rentables, les ressources humaines et géographiques de votre pays, la puissance financière de certains Etats Arabes et la technologie et la compétence européenne. Afin de réaliser cet objectif, nous devons procéder à des consultations et à une planification en collaboration plus étroite sur une base tripartite. Dans un sens plus large, le Dialogue Euro-arabe, dont le Soudan assurera bientôt la présidence peut-être pour vous et pour nous une table ronde digne d'intérêt.

Je suis particulièrement heureux de me trouver ici pour la première Foire Internationale de Khartoum. Elle est une démonstration impressionnante du potentiel économique soudanais et une preuve réelle de l'importance des échanges africains et arabes dans le monde. La place importante que la Communauté européenne occupe dans cette Foire est l'expression de notre aide et de notre confiance à l'égard de l'effort économique des nations et populations du continent africain et de la coopération entre l'Europe et le Soudan. Les pavillons, tels que nous pouvons les voir, ont été construits avec l'aide du Fonds de Développement Européen en moins de deux ans, grâce à l'effort conjoint d'artisans africains et européens. J'espère vivement que les contacts commerciaux qui seront établis à cette Foire ouvriront de nouveaux marchés aux produits soudanais et assoupliront les efforts réciproques en vue de promouvoir les échanges.

Les Etats Membres de la Communauté sont représentés à cette Foire dans un pavillon européen unique. Ce pavillon est le symbole à la fois de notre unité politique fondamentale et de l'importance que nous attachons à nos relations commerciales, en particulier avec le monde en développement.

La Communauté Européenne est le bloc commercial le plus important du monde, représentant 40% des échanges mondiaux. Le commerce extérieur représente 26% du produit national brut de la Communauté contre 14% pour le Japon et 7% pour les Etats Unis. De ce fait, l'intérêt que nous portons aux échanges commerciaux mondiaux est capital. En tant que Communauté, bien que nous ayons eu toujours un but politique, nous sommes nés d'un marché commun à la suite de l'abolition de nos barrières internes aux échanges commerciaux.

Mais à l'heure actuelle, la Communauté Européenne ne se limite pas à un simple marché commun et son intérêt pour le monde qui l'entoure va bien au-delà de ses échanges commerciaux. Le motif déterminant d'une Communauté en Europe a été et reste politique et résulte de la nécessité de faire renaître la paix politique et la vitalité économique des ruines de la guerre. Pour réaliser cet objectif nous cherchons ensemble à résoudre des problèmes communs et nous essayons d'agir de la sorte tant sur le plan externe que sur le plan interne. Bien sûr, cette entreprise commune n'est pas sans problème mais son attrait politique et économique sur d'autres pays européens subsiste et s'accroît. Il a amené la Grande-Bretagne, le Danemark et l'Irlande à se joindre aux Six pays de départ en 1973 et pousse maintenant la Grèce, le Portugal et l'Espagne à demander leur adhésion. Je me félicite de cette perspective.

Je tiens à signaler cependant qu'au cours des négociations en vue de leur adhésion, nous examinerons soigneusement les implications qu'entraînent un élargissement pour nos partenaires commerciaux étrangers. Nous sommes conscients du fait que nous devons nous assurer que le profit de la croissance de la Communauté est partagé par tous nos amis à l'étranger. Mais, nous devons veiller également à ce que l'élargissement qui entraînera des problèmes économiques et institutionnels importants pour les Etats Membres présents et à venir, ne dilue pas le caractère politique de la Communauté et n'en fasse pas une simple zone de libre échange. Ni les membres de la Communauté ni nos amis et partenaires tels que vous n'ont intérêt à ce que se développe une situation semblable.

En effet, c'est l'objectif politique de la Communauté qui lui permet d'apporter sa contribution, généralement à l'aide de moyens économiques, au soutènement de la stabilité politique et économique mondiale. Dans ce cadre, le dialogue entre pays industrialisés et le reste du monde revêt de plus en plus d'importance. C'est un dialogue qui peut avoir lieu à deux niveaux. Il a parfois besoin d'être relancé par des actes politiques spectaculaires au plus haut niveau. Mais leur application requiert toujours des négociations et compromis très détaillés qui doivent être réalisés au prix de la plus grande détermination, voire de tenacité.

1977 a été l'année du Dialogue Nord-Sud, de la Conférence de Paris sur la Coopération économique internationale. Nous ne devrions pas minimiser les résultats de cette conférence. Ils ont été positifs à de nombreux points de vue. Certes, des problèmes subsistent. Nous vivons encore des moments difficiles lorsque ces travaux se trouveront sur la table des Nations-Unies. La suspension des négociations sur le Fond commun en est un exemple. Mais il est de notre intérêt à tous que l'importance politique que revêt la Conférence de Paris se traduise dans la réalité par des actes concrets. Nous espérons, en conséquence, que les négociations pourront être relancées efficacement. Nous sommes convaincus qu'une solution sera dégagée. Pour notre part nous sommes disposés à faire tous les efforts nécessaires, non seulement parce que nous en avons la volonté mais aussi parce que nous sommes disposés à adapter nos intérêts. Il faut que des progrès soient réalisés rapidement, si nous ne voulons pas perdre la vitesse acquise. 1978 doit être l'année des décisions et non de l'expectative. Ce sont les termes que j'ai employés il y a deux semaines lors de mes entretiens avec le Président des Etats Unis à Bruxelles.

La façon dont la Commission Européenne envisage le futur dialogue entre le Nord et le Sud illustre bien la nécessité de procéder à une réadaptation de l'équilibre des relations entre les intéressés. Il est souvent fait référence aux jeunes nations du tiers-monde mais nous devrions veiller à ce que ces formules historiques fallacieuses ne nous fassent pas perdre de vue que la plupart des pays dont nous parlons en ces termes sont le berceau de populations très anciennes dont l'histoire et les traditions remontent très loin dans le temps. C'est le cas de l'Afrique; c'est le cas du Soudan. Nous ne devrions pas permettre que la juxtaposition d'un passé colonial, d'une part, et des avantages économiques résultant des modifications technologiques et scientifiques d'autre part, falsifie nos relations en leur donnant une apparence d'inégalité. La réalité est faite d'une plus grande réciprocité. La coopération régionale est un élément important dans la mesure où elle crée actuellement des relations économiques plus réalistes. Cette coopération plonge déjà ses racines dans l'histoire même si cette histoire est récente. La Convention de Lomé constitue un des meilleurs exemples de cette coopération. Vous êtes conscients, au Soudan, du caractère original et innovateur de ces dispositions contractuelles qui lient très étroitement tous les pays de l'Afrique noire avec la Communauté européenne dans un large éventail d'objectifs en matière de développement. Cette

convention lie l'Europe non seulement avec l'Afrique mais aussi avec les pays des Caraïbes et du Pacifique.

Peut-être l'aspect le plus important de la Convention de Lomé réside-t-il dans sa faculté de s'adapter. Elle ne représente qu'une étape dans une série de modifications et d'accords en mutation. Elle n'est pas un dogme. Ces accords ont été le reflet non seulement de la prise de conscience croissante des Communautés européennes à l'égard des besoins des pays moins développés mais aussi à l'égard d'autres réalités. En effet, cette prise de conscience a évolué de telle sorte que nous ne nous limitons plus unilatéralement à constater les besoins des pays en voie de développement. La Convention de Lomé nous a appris à penser en termes de réciprocité des besoins et des intérêts.

Nous vivons dans un monde où une répartition équitable du travail, des ressources économiques et des efforts au niveau international est nécessaire. Il est admis de plus en plus à l'heure actuelle qu'il existe une véritable interdépendance entre les économies des pays industrialisés et le reste du monde. De plus en plus de pays en voie de développement accroissent leur potentiel industriel et nous sommes contraints, de ce fait, d'examiner, de façon beaucoup plus approfondie qu'autrefois, les problèmes que ces modifications entraînent. Comment devons-nous adapter nos relations économiques à ces modifications? Que pouvons-nous faire, de part et d'autre, pour sauvegarder notre vitalité économique réciproque? Le point de départ de notre réponse est clair: L'aide réciproque des nations industrialisés et des nations en voie de développement est la condition sine qua non absolue de la santé politique et sociale du monde entier. La situation actuelle est claire, elle aussi. La stabilité des échanges mondiaux repose sur un équilibre précaire. Les problèmes d'inflation et de chômage dans de nombreux pays industrialisés, l'Europe n'étant pas la plus touchée, limitent la manœuvre dont ils disposent pour stimuler, de façon soutenue, la croissance économique. Dans ces circonstances, l'impulsion que peuvent donner les pays moins industrialisés à l'économie mondiale toute entière, peut, à mes yeux, jouer un rôle important en créant un équilibre stable.

Telle est la toile de fond sur laquelle s'inscrivent les perspectives de renégociation de la Convention de Lomé. Les deux parties entament les préparatifs en vue de la reprise des négociations au cours de l'automne de cette année avec la possibilité d'ouvrir une session ministérielle en juillet.

Dans ce contexte, l'approche commune des pays africains, des Caraïbes et du Pacifique, issue de leur unité, revêt une grande importance. La Communauté en est pleinement consciente et l'accepte. En même temps, la Communauté approche les négociations, en dépit des difficultés économiques de l'Europe, avec la ferme intention de renforcer et de développer l'acquit de la première Convention de Lomé. Les vertus de cette Convention résident d'une part, dans son caractère contractuel, respectueux de la personnalité et de l'indépendance de nos partenaires et d'autre part, dans son approche pragmatique qui consiste à lier l'assistance à des projets spécifiques. La deuxième Convention sera créée sur les fondements de la première tout en y ajoutant l'expérience acquise au cours des dernières années. Toutefois, nous devrions viser non seulement à renforcer mais aussi à améliorer le modèle que nous avons créé avec succès. De nouveaux domaines de coopération pourraient être explorés en association avec la Convention même s'ils doivent être couverts par des dispositions spéciales.

Permettez-moi de citer brièvement six domaines de coopération qui me semblent hautement prioritaires. Il me semble, tout d'abord, qu'il faudrait créer dans les pays en voie de développement, plus d'industries de taille moyenne en mesure de produire et de transformer davantage sur place les ressources naturelles. Je citerai, comme exemple, davantage d'industries de réfrigération et de conserve sur les côtes africaines où le poisson est si abondant.

Deuxièmement, des efforts plus soutenus devraient être consentis en vue de développer l'agriculture et accroître les ressources alimentaires. Les projets agricoles au Soudan qui ont pour but de doubler la production céréalière en moins de dix ans et d'autres objectifs semblables dans le domaine des denrées alimentaires sont autant d'exemples pertinents de ce qui peut être fait. Vous pouvez jouer un rôle important en assurant un degré d'auto-alimentation plus élevé dans le domaine alimentaire en Afrique.

Troisièmement, il reste beaucoup à faire dans le domaine des communications et des transports. L'amélioration des réseaux routiers et de chemin de fer ainsi que le développement des installations portuaires sont essentiels. La congestion de la navigation portuaire, la lutte que mène de nombreux pays africains enclavés en vue de s'assurer un accès vers l'extérieur, sont autant de difficultés à surmonter. Un programme quinquennal global en vue de l'amélioration des communications en Afrique devrait faire l'objet d'une étude détaillée.

Quatrièmement, l'énergie. Domaine important s'il en est et souci primordial dans le monde entier. Nous devrions nous pencher davantage sur le problème de l'énergie solaire, et du potentiel qu'elle représente. Le Fonds de Développement Européen a déjà enregistré certains succès dans ce domaine. Depuis plus d'un an maintenant au Mali, l'énergie solaire permet d'actionner des pompes à eau.

Cinquièmement, je voudrais évoquer, dans ce contexte, un autre problème important. Comme dans de nombreuses régions d'Afrique, le Soudan doit faire face à des problèmes de sécheresse et de désertification. Cette agression permanente que subissent la vie et le bien-être de nations toutes entières est le sujet de préoccupations le plus grave au niveau international. Nous devons favoriser l'exploitation des ressources agricoles et énergétiques, mais nous devons également être très prudents quant aux voies à suivre. La Conférence des Nations-Unies de 1977 sur la désertification a contribué largement à la compréhension et à la solution de ce problème. Tous les pays concernés par ce problème ont le droit de s'attendre à notre aide. Nous y avons déjà répondu et nous continuerons dans ce sens.

Enfin, parmi ces priorités, je voudrais évoquer les problèmes d'éducation et de formation professionnelle. Les besoins de ce continent sont pressants. Certes, bonnes volontés et compétences sont présentes, dans des proportions parfois plus importantes que celles généralement admises, mais ce qu'il faut créer d'urgence c'est le support physique et administratif nécessaire. Je suis heureux que le Fonds de Développement Européen ait été en mesure de contribuer à la construction de la nouvelle université de Juba que le Président Nimeiri a inauguré au mois d'octobre passé.

Je viens d'énumérer une série de domaines prioritaires en matière de coopération. Nous les garderons constamment présents à l'esprit au cours de la renégociation de la nouvelle convention. Celle-ci sera ouverte non seulement aux Etats actuels de l'Afrique des Caraïbes et du Pacifique, mais aussi à tous les pays nouvellement indépendants de l'Afrique désireux d'y adhérer et qui sont acceptés par le groupe des pays ACP. L'Angola et le Mozambique, qui viennent d'accéder à l'indépendance sont les bienvenus. Il en va de même pour la Namibie et le Zimbabwe lorsqu'ils seront indépendants.

Les perspectives de ces négociations sont stimulantes. Le rôle du Soudan en tant que président de l'Organisation de l'Unité Africaine, et, partant d'interlocuteur - clé de la Communauté, est déterminant. Je suis certain que la compétence politique et l'imagination qui caractérisent l'action du gouvernement soudanais seront pleinement exploitées dans cette entreprise.

C'est pourquoi, je suis convaincu qu'en poursuivant le dialogue Nord-Sud, et, en particulier, en renégociant la Convention de Lomé, nous aurons une chance, cette année de renforcer les relations entre nos peuples. Dans notre intérêt réciproque, nous ne cherchons pas uniquement à améliorer notre niveau de vie mais également à améliorer l'équilibre de l'économie mondiale. Si nous pouvons progresser dans ce sens, nous améliorerons non seulement les perspectives de paix mais nous accroîtrons la liberté individuelle. Si, en ce début de 1978, nous parvenons ici à Khartoum à saisir les objectifs avec clarté et à les concrétiser avec détermination, nous créerons l'atmosphère de confiance qui nous permettra de nous orienter vers le but important que nous nous sommes fixé .